

Réponses à la demande de compléments
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
étude d'impact pour un projet - Référence 009578/KK P

Consommations en eau potable et compatibilité avec les ressources locales

L'alimentation en eau potable du projet est assurée exclusivement par le réseau public existant, via un raccordement unique puis une distribution interne aux hébergements. Aucun forage ni captage en milieu naturel n'est prévu.

La capacité maximale d'accueil du site est de 20 personnes.

Sur la base d'un ratio usuel en hébergement touristique de 80 à 120 litres par personne et par jour, la consommation journalière maximale est estimée à environ 2,0 m³/jour. En tenant compte des besoins liés à l'exploitation du site (ménage et entretien), la consommation maximale en période de pointe est estimée à environ 2,5 m³/jour.

Cette sollicitation du réseau public demeure modérée et correspond à un usage domestique de faible intensité. L'alimentation étant assurée par le réseau existant, sans création de prélèvement direct sur la ressource naturelle, le projet ne génère pas de pression nouvelle sur la ressource en eau locale. La compatibilité du raccordement avec le réseau public pourra, le cas échéant, être confirmée auprès du gestionnaire compétent dans le cadre des démarches techniques ultérieures.

Des mesures de sobriété sont par ailleurs prévues (équipements hydro-économes, toilettes sèches, limitation des débits, information des usagers) afin de limiter les consommations, notamment en période estivale.

Estimation des effluents et système d'assainissement

Les effluents générés par le projet correspondent aux eaux usées domestiques issues de l'usage des hébergements (sanitaires, douches, lavabos et cuisines).

Le volume d'eaux usées produit est estimé à un ordre de grandeur équivalent à la consommation en eau potable, soit environ 2,5 m³/jour en période de pointe.

Le projet prévoit la mise en place d'un système d'assainissement autonome par phytoépuration, dimensionné pour une charge de 14 équivalents-habitants, conformément à l'étude réalisée par le bureau spécialisé Aquatiris, jointe au présent envoi.

Cette filière assure un traitement extensif et naturel des eaux usées, sans rejet direct vers le milieu superficiel, avec infiltration dans le sol après traitement, conformément à la réglementation en vigueur et sous le contrôle du SPANC.

Débroussaillage réglementaire

Les opérations de débroussaillage prévues s'inscrivent strictement dans le cadre des obligations réglementaires de prévention du risque incendie.

Elles sont limitées aux abords immédiats des constructions, des cheminements et des accès, sans défrichement généralisé ni coupe rase.

Les arbres structurants et les boisements existants sont conservés. Le débroussaillage vise exclusivement à réduire la charge combustible à proximité des bâtiments et à garantir la sécurité des personnes et des biens, sans artificialisation du site.

L'ensemble du projet repose sur des aménagements légers, réversibles et extensifs, avec une fréquentation limitée, une consommation de ressources modérée et des dispositifs techniques adaptés, permettant de maîtriser les impacts environnementaux.